



MAIRIE DE BEAUFORT-ORBAGNA
1 place de l'Hôtel de Ville - BEAUFORT
39190 BEAUFORT-ORBAGNA
Tél : 03 84 25 00 89
@ : mairie@beaufort-orbagna.fr



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 27 MAI 2025 A 20H15
SALLE D'ACTIVITÉS DE BEAUFORT**

Date de convocation : 19 mai 2025

Date d'affichage de la convocation : 19 mai 2025

Membres présents : BEY Emmanuelle, BOUGAUD Frédéric, KLINGUER Emmanuel, LAXENAIRE Stéphane, LIMONET Benoît, LONGIN Guillaume, MONDIERE Stéphane, BRÉLIT Caroline, TAMISIER Pierre, VAN DER PLOEG Julien, VARENNE Karine,

Absents excusés : MOISSONNIER Anthony ayant donné pouvoir à KLINGUER Emmanuel, VANDERCAMERE Raphaëlle ayant donné pouvoir à Caroline BRÉLIT,

Absents : DIAME Déborah, GAROT Géraldine,

Secrétaire de séance : Emmanuelle BEY

Quorum : 11 présents sur 15 élus

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 8 avril 2025

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'approuver le procès-verbal du 8 avril 2025 : celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés et signé par Monsieur le Maire et Monsieur Pierre TAMISIER secrétaire de séance.

Délibérations :

1. Acquisition d'une parcelle de Bois située « les Bois de Beaufort » AC 25

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la mise en vente de parcelles de terrain sur le domaine de la commune et en propose l'acquisition :

**PROPRIETE DE MADAME BRIGITTE CARNET épouse DURAFFOURG
demeurant 192 rue Maxime Grenier 39220 LES ROUSSES**

Section AC 15 : les Bois de Beaufort classé Taillis surface 1ha 40a 64 ca Beaufort

Cette acquisition permet d'élargir l'offre communale de bois
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE à l'unanimité l'acquisition de la parcelle désignée ci-dessus :

FIXE le prix d'achat total à 6 000 euros pour :

Section AC 15 : les Bois de Beaufort classé Taillis surface 1ha 40a 64 ca Beaufort

CONVIENT que les frais d'honoraires de notaire qui découleront de cette acquisition seront à la charge de la Commune.

AUTORISE le Maire ou se représentant à signer, au nom de la Commune, toutes pièces nécessaires à cette opération.

2. Tarifs des droits de place

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs en conséquence ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

FIXE les tarifs des droits de place applicables à compter du 1^{er} janvier 2025

- **le droit de place** pour l'installation d'un camion de restauration rapide dont la fréquence prévue pour cette activité est d'une fois par semaine, soit de 8 heures à 13 heures, soit de 12 heures à 17 heures, soit de 17 heures à 22 heures est fixé au tarif de 40 € par mois.
- **Le droit de place** pour l'installation d'un étal de produits locaux ou artisanaux dont la fréquence prévue pour cette activité est d'une fois par semaine, en journée, est fixé au tarif de 20 € par mois.
- **le droit de place** sur le territoire communal, tout emplacement (véhicule, déballage de matériel, meubles, objets à la vente...) est fixé au tarif de 50 € par jour.
- **Le droit de place** pour l'occupation d'une terrasse ou l'aménagement sur le domaine public est fixé au tarif de 1€ le m² par mois.

PRECISE qu'un forfait de nettoyage de 100€ pourra être demandé lorsqu'il sera nécessaire (constat lors d'état des lieux d'un environnement non nettoyé).

PRECISE qu'aucun point électrique communal n'est disponible sur le parking situé entre la boulangerie et le tabac presse les 4 saisons.

PRECISE qu'une borne électrique communal est disponible sur la place du souvenir (entre le restaurant La Maison du Revermont et le cabinet médical) et qu'un forfait de 10 € par jour sera appliqué en complément du tarif du droit de place.

Pas de changement concernant la délibération des tarifs des droits de place. Il faudra reprendre un arrêté pour modifier la durée du droit d'occupation du domaine public de la terrasse passant de 3 mois à 6 mois dans l'année.

3. Attribution d'une aide exceptionnelle

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal une demande d'aide d'une jeune apprentie habitante de la commune pour la participation à la finale du concours du Meilleur Apprenti de France dans la spécialité du commerce,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE à l'unanimité des membres présents et représentés d'attribuer une aide de 200.00€ à Madame Cloé LAFFIN 2 route de Vercia - Longeverne - Beaufort 39190 BEAUFORT-ORBAGNA.

PRECISE que ces dépenses de fonctionnement seront enregistrées sur le budget primitif 2025 sur l'article 65134.

Informations et questions diverses

- ✓ Projet panneaux photovoltaïques sur Biel est en arrêt pour le moment à cause d'un problème de raccordement à Enedis.
- ✓ Projet des 5 gîtes au 8 grande rue : La préfecture prévoit de proposer à la commission l'attribution d'une subvention DETR d'un montant de 278 599.00€,
- ✓ Vestiaires sportifs : démarrage des travaux de rénovation le 1^{er} juillet pour une durée de 5 mois
- ✓ Futur projet d'une chaufferie collective faite par le SDEC pour chauffer l'école, l'accueil de loisirs, les vestiaires sportifs et le siège social de la Communautés de Communes Porte du Jura
- ✓ Création d'une nouvelle aire de jeu vers le parking rue des Hirondelles en face du city stade.
- ✓ Projet de graffer le mur du City stade mené par l'accueil de loisirs de Beaufort-Orbagna et la participation des membres du conseil municipal des jeunes.

Fin de séance à 22h15

Le secrétaire de séance,

Emmanuelle BEY



Le Maire,

Emmanuel KLINGUER

